

COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DE LA VIENNE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nous tenons à remercier notre direction pour des débats où nous allons bientôt devoir tous nous appareiller pour en saisir toute la teneur.

Avant l'ouverture de la séance, la démission de Lydia Avoine, Solidaires Finances Publiques, comme secrétaire de la FS a été actée et Éric Liebus, FO, a été élu.

Le 1^{er} point concerne l'approbation du PV du 26/05/2026. Toutes nos demandes de modifications ayant été acceptées nous l'avons approuvé. C'était le seul point soumis au vote.



Télétravail : bilan et perspectives.

Mme la directrice a demandé que les VPN soient opérationnels pour que tous les agents puissent télétravailler en cas de situations exceptionnelles comme la neige.

Ces instances ont un air de chaises musicales, toutes les OS ont, à tour de rôle dans les instances, rappelé les mêmes vérités sans finalement qu'il ne soit apporté plus de réponses :

- flicage de certains agents en télétravail sous la forme de tableau de tâches effectuées à remplir,
- la Vienne bonne élève car pas de refus de télétravail dans SIRHIUS, sauf qu'après un refus oral de son chef un agent dépose rarement une demande de télétravail dans SIRHIUS
- le questionnaire télétravail est majoritairement complété par des télétravailleurs.

Pourtant la CGT a pointé 2 nouveautés :

- mettre un agent au pool téléphonique en présentiel le jour de son télétravail, est-ce un refus déguisé ?
- choisir pour les réunions de service un jour aléatoirement sauf celui sans télétravail, pourtant prévu pour ça.

Mais comme il nous a été répondu, tout est de la responsabilité des chefs de service, sans consignes spécifiques autour de ces sujets. Il y a sans doute des « nécessités de service » ou « des problèmes d'agendas »...et puis « il y a les périodes comme les déclarations d'IR ou tout le monde doit-être sur le pont ». Pour le paiement en CB par téléphone, une évolution avec des mode de paiement alternatif est en cours.

La CGT a donc demandé la définition de nécessité de service.



C'est Mme la directrice qui a répondu : **c'est à la discrétion du chef de service** mais le plus souvent pour des pics de charge, des réunions, des maladies ...

Elle a aussi dit que le télétravail est trop souple dans la Vienne, il l'était moins dans son département précédent avec des règles plus restrictives et des protocoles suite à des discussions collectives (de qui ?)

Mais nous sommes sauvés, il faut éviter toute forme de discrimination, un télétravailleur ne doit pas se justifier plus qu'un agent en présentiel sauf ... cas particulier (dont nous n'avons pas vraiment de définition...).

Un petit rappel a été fait par une OS et la CGT que la suppression du télétravail au SFACT du CHU par l'hôpital a posé des problèmes. La CGT évoque le fait que le pilotage est DGFIP mais une gestion de fait est exercée par la cadre du CHU qui met la pression sur les agents DGFIP jusqu'à vouloir diriger leur télétravail, leurs congés et le temps de pause toilettes.

Suite à une question des représentants de Solidaires sur l'intégration du télétravail dans les espaces collectifs, nous avons rappelé que la CGT est contre les espaces de co-working, contre le flex office. Chaque télétravailleur doit avoir un bureau attribué en présentiel, tout télétravailleur peut décider de mettre fin à ce mode de travail.

Concernant le bâtiment de Riffault, Mme La Directrice recherche des solutions, sans logique de flex-office, pour l'améliorer en concertation avec la DG et le SPIB. La solution d'un déménagement n'est pas exclue.

FO a dénoncé, p5 du document de « travail » remis aux OS, la précision que la CFDT-CFTC a participé au groupe de travail national du 6 décembre 2024 sur le télétravail. Valorisant ainsi leurs observations intégrées au nouveau protocole. Nous notons là toute la délicatesse de la DGFIP qui omet les véritables raisons du boycott des autres OS. Comment parler de démocratie lorsqu'un protocole signé par un seul syndicat nous est imposé.

Déclaration d'accident de service et maladie professionnelle.



Mme la Directrice nous annonce que désormais elles seront anonymisées. Les organisations syndicales sont contre et le secrétariat général est du même avis selon l'animateur de la politique ministérielle de prévention. Comment allons-nous pouvoir continuer à faire de la prévention, y compris pour comprendre une situation récurrente et trouver les solutions afférentes ? Rappelons-nous du Tripode de Nantes ou pendant quarante ans, une intersyndicale s'est battue pour défendre les salariés exposés à cette poussière amiantée hautement toxique. La DGFIP ne s'en vante pas ! La reconnaissance de la maladie professionnelle n'est pas innée dans l'administration.

Il semblerait d'ailleurs que le droit d'enquête, même s'il figure dans le règlement intérieur, ne soit pas encore acquis !

Fiche de signalement.

Les fiches de signalement ayant pour objet l'attitude de contribuables ont été traitées avec courrier à destination de ceux-ci, dépôt de plaintes ...

Concernant la fiche de signalement interne, cela suit son cours.



Questions diverses

* concernant le chauffage de Châtelleraut : la température matinale d'aujourd'hui, 20/11/2025, serait la conséquence de la coupure d'électricité de cette nuit. Bizarre les 15°C du matin sont pourtant récurrents ! Sans oublier que la purge des radiateurs n'a été effectuée que sur 1 niveau !

* suite à la publication du mouvement local des inspecteurs stagiaires, nous sommes heureux d'apprendre que la 2^{ème} publication était la bonne, une précision ayant été apportée par rapport à la 1^{ère}. Laquelle ? Nous ne saurions vous le dire n'ayant pas vu le mouvement « fauté ». On nous confirme la coquille concernant le SGC Poitiers Extérieur ou un SFACT ne semble pas prévu. Attention nous savons qu'une coquille peut en cacher une autre... à suivre ... un rapport pour une étude sur la faisabilité d'un SFACT recettes ayant été commandé. Mais nous savons que dans la réalité ce rapport existe bien, il serait coincé chez l'ordonnateur !

* A Riffault, concernant la grille côté domaines, la DD est en attente d'une intervention du prestataire.



* Sur insistance de la CGT, nous savons maintenant que le Dr Preyssas-Rousseau est partie à la retraite. Le flou, pas vraiment artistique, qui a entouré ce départ n'avait pas permis de lancer les démarches pour le recrutement de son successeur. Dommage qu'il n'y ait pas eu de communication à tous les agents sur ce départ.

* Nous avons demandé pourquoi la fiche réflexe et la note sur les événements graves et imminents ne nous sont pas parvenues ? Mme la Directrice nous signale qu'elles ne sont pas encore validées au niveau national...